DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE

REGLEMENTATION FUTSAL U7, U9 et U8F

SAISON 2026/2027

❖ *Futsal U7 et U8F:*

- Qualification U7 : licence en règle et peuvent participer les U6 (2021 ou 2022 dès 5 ans révolu), U7 (2020) et U8F (2019)

- Qualification U8F : licence en règle et peuvent participer les U8F (2019), U7F (2020) et U6F (2021 ou 2022 dès 5 ans révolu)

- Nombre de joueurs : 4 (3 joueurs + 1 gardien)

- Terrain : ½ terrain de hand dans la largeur, buts avec des constris-foot (3m). Largeur du terrain 16 m, zone 4m.

- Gardien : il est autorisé à prendre le ballon à la main sur une passe d'un partenaire.

Possibilité de jouer librement avec son gardien (un adversaire ne doit pas forcément avoir retouché le ballon).

- Remise en jeu (inciter à jouer vite, mais ne pas compter les 4 secondes) :

Elle s'effectue au pied, adversaire à 5m avec possibilité de rentrer en conduite de balle sans avoir le droit de marquer avant qu'une passe ne soit effectuée.

Pour le gardien, la remise en jeu (dans la zone de 4m) s'effectue à la main.

- Pas de tacle, pas de charge.

- Les fautes ne sont pas comptabilisées.

❖ *Futsal U9 :*

- Qualification U9 : licence en règle et peuvent participer les U8 (2019), U9 (2018) et U10F (2017) et 3 U7 maximum (2020)

- Nombre de joueurs : 5 (4 joueurs + 1 gardien)

- Terrain : Terrain de hand

- Gardien : il est autorisé à prendre le ballon à la main sur une passe d'un partenaire.

Possibilité de jouer librement avec son gardien (un adversaire ne doit pas forcément avoir retouché le ballon).

- Remise en jeu (inciter à jouer vite, mais ne pas compter les 4 secondes) :

Elle s'effectue au pied, adversaire à 5m avec possibilité de rentrer en conduite de balle sans avoir le droit de marquer avant qu'une passe ne soit effectuée.

Pour le gardien, la remise en jeu (dans la zone de 4 m) s'effectue à la main.

- Pas de tacle, pas de charge.

- Les fautes ne sont pas comptabilisées.

La Commission Futsal,